

Atelier sur la Méthodologie d'application de l'Analyse Comparative selon le Sexe (ACS)

Le Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes a organisé du 8 au 12 octobre un atelier sur la Méthodologie d'application de l'analyse comparative selon le sexe à l'intention des coordonnatrices départementales de l'institution.

Renforcer la capacité d'intervention des Coordinations, tel est l'objectif de ce séminaire qui s'inscrit en continuité avec deux autres organisés au cours des mois avril et juin.

L'Analyse Comparative selon le Sexe (l'ACS) est un outil d'analyse des rapports sociaux de sexe, permettant d'intégrer de façon systématique des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des politiques publiques.

Outil que des responsables hésitent encore à utiliser à en croire des coordonnatrices départementales. « *Malgré tout il faut contourner les difficultés et trouver les bonnes stratégies pour atteindre les objectifs fixés* », a martelé la cheffe de cabinet, Myriam Merlet, à l'intention des coordonnatrices.

Par ailleurs, dans une ambiance conviviale, les coordonnatrices départementales ont partagé avec les cadres du Ministère dont Me Mona Jean, responsable la Direction d'Analyse selon le Genre (DPAG) quelques mesures prises au niveau de leurs départements respectifs orientées vers une égalité entre les sexes. La cheffe de Cabinet Myriam Merlet et l'assistante cheffe Anne Marie Coriolan ont aussi participé aux échanges.

Au cours du séminaire, les coordonnatrices ont également reçu une formation relative à la gestion des résultats.